

COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMANT

-Réunion du 22 mai 2013-

Etaient présents : Mme Françoise Maupin, , adjoints,
MM. Jacques Brouwet, Ludovic Barnay, Sylvain Labille, Mme Murielle Boucher-
Excusés : MM. Gilbert Desmorieux, Frédéric Jacquelin, Mme Catherine Mortelecque
Absents : MM. Pascal Gibert, Bernard Santiana, -

Secrétaire de séance : M. Sylvain Labille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu du 29 mars 2013.
- Décide qu'il est nécessaire de prévoir et de débiter les travaux de sécurisation et d'aménagement de la RD 278 et de la rue des Corvées. A ce titre, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le changement d'affectation du PIIC 2012 et à signer tous documents inhérents à cette affaire.
- Approuve le nouveau tableau des voiries d'intérêt communautaire.
- Décide de fixer le nom de la nouvelle intercommunalité, soit : Communauté de Communes du Grand-Autunois-Morvan,
- Décide de fixer son siège social à l'adresse suivante : Hôtel communautaire-7 rte du Bois de Sapin-71400 AUTUN,
- Décide de retenir, en ce qui concerne les compétences, le projet de statuts proposé par M. le Préfet.
- Décide de retenir un nombre de siège total pour l'effectif du conseil communautaire de la nouvelle communauté égal à 82 et précise que cette répartition s'appliquera tant à la création de la future intercommunalité au 1^{er} janvier 2014 qu'à l'issue du renouvellement des conseils municipaux.
- Décide de nommer M. Jean-Baptiste PIERRE, délégué titulaire et Mme Françoise MAUPIN, déléguée suppléante.
- Demande à bénéficier de l'ATESAT - mandate le Maire pour établir en concertation avec les services de l'Etat la convention prévue par les textes -
- Autorise le Maire à signer la convention cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saône et Loire.
- Décide la mise en place d'un meuble cinéraire au cimetière et retient le devis de l'entreprise GRANIMOND pour un montant TTC de 5092.57€-
- Décide de fixer la RODP 2013 à 648.93€-
- Décide de soutenir le projet de réalisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique et d'électrification du tronçon Nevers-Chagny.
- Décide de procéder à l'acquisition de la parcelle C383 sise au lieu dit « Mont Rigeot » afin de créer une place de dépôt.
- Accepte la proposition de l'Auberge communale concernant le versement d'une somme de 900€ par an au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Des Adjoints,

des Conseillers,

[Signatures]

Le Maire,

Jean-Baptiste PIERRE

